



PREFET DE LA HAUTE-MARNE

CHAUMONT, le **01 JUIN 2015**

Préfecture

Le Préfet de la Haute-Marne

Direction de la Réglementation  
des Collectivités Locales et des Politiques Publiques  
Service des Collectivités et des Politiques Publiques  
Bureau des Relations avec les Collectivités Locales

Dossier suivi par Stéphanie ROUX

☎ 03.25.30.52.59

✉ stephanie.roux@haute-marne.gouv.fr

à

Mesdames et Messieurs les Maires  
Madame et Monsieur les Présidents  
des Communautés d'Agglomération  
Mesdames et Messieurs les Présidents  
des Communautés de communes

**POUR ATTRIBUTION**

Madame la Sous-Préfète de SAINT-DIZIER  
Monsieur le Sous-Préfet de LANGRES  
Madame la Directrice Départementale  
des Finances Publiques

**POUR INFORMATION**

**OBJET** : Date limite de vote des budgets

**REFER** : Article L. 1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'article L. 1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que la date limite de vote des budgets locaux est le 15 avril.

Ces dispositions ne sont pas applicables quand le défaut d'adoption résulte de l'absence de communication avant le 31 mars à l'organe délibérant d'informations indispensables à l'élaboration des budgets, listées à l'article D 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales de l'exercice auquel ils s'appliquent.

A défaut, l'assemblée délibérante dispose d'un délai de 15 jours à compter de la date à laquelle est intervenue la notification effective de ces informations pour arrêter le budget.

Les dernières informations vous ayant été transmises le 28 mai 2015, vous disposez donc de quinze jours à compter de cette date pour adopter le budget de votre collectivité, si celui-ci ne l'a pas encore été.

Vous veillerez à le transmettre au représentant de l'Etat dans le département au plus tard quinze jours après son adoption soit **pour le 27 juin 2015, dernier délai.**

Mes services se tiennent à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Pour le Préfet et par délégation,  
La Secrétaire Générale de la préfecture,

Khalida SELLALI